

SECTION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

La Section des Bibliothèques publiques de la FIAB a été jusqu'à la réforme des statuts une des quatre grandes sections de la FIAB par catégories de bibliothèques.

Comme les autres sections elle était administrée par un comité permanent élu, à la tête duquel on trouvait un président et un secrétaire. La section tenait ses réunions lors des conseils généraux annuels de la FIAB et produisait divers documents soit sous forme de communications (publiées dans *Libri*) soit sous forme de publications plus élaborées.

Toutes les informations relatives à son activité peuvent être retrouvées dans les *Actes du conseil général de la FIAB*.

Son président pour les années 1972-1975 était un Hollandais P.J. van Swigchem, Directeur des bibliothèques publiques de La Haye, qui avait succédé en 1972 à E. Allerslev Jensen, Inspecteur général des bibliothèques danoises.

Par suite de la variété et de la multiplicité des problèmes intéressant les bibliothèques publiques, la section avait été amenée au fil des années, à se subdiviser en sous-sections. Au moment de la réforme des statuts, ces sous-sections étaient au

nombre de quatre : l'INTAMEL (voir ci-après), la Sous-section des Bibliothèques d'hôpitaux, la Sous-section des Bibliothèques d'enfants, la Sous-section des Bibliothèques scolaires alors en voie de constitution.

Ces sous-sections sont devenues aujourd'hui des sections à part entière (sauf l'INTAMEL dont le statut sera vraisemblablement celui d'un groupe de travail) regroupées dans une « division des bibliothèques publiques ».

Quant aux travaux accomplis avant la réforme des statuts par la Section des Bibliothèques publiques proprement dite (1), ils concernent les normes pour les bibliothèques publiques (1966) révisées en 1970 et publiées en 1973 (2), la législation concernant les bibliothèques (1967-1968), la formation permanente et professionnelle des bibliothécaires, l'avenir de la section des bibliothèques publiques (1972).

Un groupe de travail prépare actuellement une étude sur les documents « audiovisuels » dans les bibliothèques publiques (définition, diffusion, normes, catalogage, etc...).

Guy Baudin.

(1) C'est-à-dire en excluant ceux réalisés par les sous-sections visées plus haut.

(2) IFLA. Section of Public Libraries : Standards for Public Libraries. — Pullac/München, Verlag Dokumentation, 1973.